



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 16 juin 2014 à 20h00**

Présent(e)s :

- M. Alain Forestier, Président
- Mmes Dominique Bernardet, Myriam Delavy, Annick Deshayes, Stéphanie Downing, Véronique Hirsch et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales
- MM. Olivier Bahon, Jean Berthet, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu et Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux
- MM. Potter van Loon, Maire
Guy Lavorel, adjoint
Olivier Niederhauser, secrétaire communal

Excusés :

- MM. Yves Meynard, adjoint et Thomas Jordi, conseiller municipal

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2013
5. Projet de délibération :
 - 5.1. Délibération D97 : Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer les travaux d'installation d'un abri bus et de plantation d'une haie à la route d'Annecy.
6. Nomination d'une commission ad hoc « règlements communaux » :
 - Désignation des membres de la commission
 - Désignation du/de la Président/e et du/de la Vice-Président/e
7. Proposition de motion :
 - 7.1. Motion M29 du groupe des Verts demandant de *Sécuriser l'arrêt de bus « Saussac » de la ligne 45*
8. Propositions individuelles et questions.

M. Forestier, ouvre la séance à 20h00 et, pour sa première séance de présidence, donne lecture d'un message (voir annexe 1).

M. van Loon, Maire, remercie M. Forestier pour les paroles qu'il vient d'adresser à l'assemblée ; il le félicite encore de son élection et ne doute pas qu'il saura parfaitement diriger les débats du Conseil municipal. M. le Maire remercie également M. Berthet, Président sortant, pour le travail qu'il a effectué durant l'année écoulée à la tête du Conseil et il le félicite encore pour sa très bonne présidence.

M. Forestier reprend la parole et donne lecture de l'ordre du jour, puis il informe qu'il vient de recevoir un courrier de M. Yves Meynard, adjoint, dont il donne lecture (voir annexe 2). Dans cette lettre qu'il adresse au Président du Conseil municipal et aux conseillers municipaux, M. Meynard annonce sa démission du poste d'adjoint au Maire pour le 30 juin 2014.

Les personnes présentes prennent acte avec surprise de cette démission. M. Menu remet à la Mairie les clés et la carte de légitimation de M. Meynard et après avoir fait part de ses regrets et de son incompréhension concernant les circonstances qui ont amené M. Meynard à démissionner, il quitte la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2014

Ce procès-verbal est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Hormis la lettre de démission de M. Meynard qu'il a lue en début de séance, le Président n'a pas d'autres communications.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter van Loon, Maire :

Rendez-vous avec M. Antonio Hodgers, Conseiller d'Etat : la Mairie, accompagnée de ses mandataires en charge du projet de plan directeur communal, a rencontré M. Hodgers et deux de ses collaboratrices le 12 juin dernier. A cette occasion, les principaux dossiers en matière d'urbanisme ont été présentés au Conseiller d'Etat et la position de la commune expliquée.

Cette séance s'est bien passée et a été utile ; elle a permis un dialogue constructif, ceci même si les avis étaient parfois divergents sur certains points. D'autres informations seront données à la commission d'urbanisme qui se réunit mercredi prochain.

Sortie des aînés du 11 juin : M. le Maire relate le déroulement de cette belle journée qui fut très réussie : après une visite du Château de Vullierens et de ses jardins, qui est un lieu magnifique, les aînés ont mangé au café Romand à Lausanne. Ils ont ensuite pris le métro (avant-goût du CEVA !) pour se rendre au Musée Olympique, où une visite de la nouvelle exposition était organisée. Le seul bémol concerne l'accès à ce musée, l'ascenseur qui mène les visiteurs du bord du lac jusqu'au musée étant en panne. A ce sujet, la Mairie écrira peut-être à la direction du Musée pour la rendre attentive à ce problème.

Garderie d'enfants Gaspard et Trottinette : Dans le cadre de la surveillance que l'Office cantonal de l'enfance et de la jeunesse doit exercer sur les lieux d'accueil de la petite enfance, la garderie d'enfants a fait l'objet, le 8 mai dernier, d'une « évaluation des conditions d'accueil et d'une vérification du respect des directives ». La Mairie a reçu une copie de ce rapport, qui est très positif, et M. van Loon en cite quelques extraits :

- Locaux : les salles de vie sont bien aménagées (...) Les différents espaces sont sécurisés (...) Les enfants bénéficient d'un espace extérieur sécurisé et très bien entretenu.
- Personnel : Deux éducatrices diplômées et une aide encadrent les enfants (...) Le personnel est stable. L'éducatrice responsable et l'éducatrice collaborent ensemble depuis une dizaine d'années ensemble et travaillent en complémentarité.
- Fonctionnement général : Les enfants bénéficient d'activités variées, créatrices et stimulantes (...) Un comité impliqué veille au bon fonctionnement de la garderie.

- Conclusion : L'institution offre des prestations de qualité aux enfants de la commune de Troinex. L'encadrement est qualitatif. L'expérience et le savoir-faire de la responsable se font sentir dans la prise en charge des enfants.

M. le Maire relève que les autorités communales ne peuvent être que satisfaites de la qualité des prestations offertes par notre garderie d'enfants et il en remercie les responsables.

Vélos libre service : M. van Loon rappelle que suite à une motion, il a été demandé à la Mairie de suivre ce dossier. Le dernier comité de pilotage a eu lieu le 28 mai dernier et comme cela a été relaté dans la presse, le projet existant a été analysé par des experts. Ceux-ci ont relevé que l'estimation du coût du projet était incertaine et que le bilan écologique n'était pas bon en raison du système de transport des vélos d'une station à une autre. Aucune décision n'est prise pour l'instant, mais il est probable que le projet soit modifié et qu'il soit limité aux plus grandes communes du canton.

Repas du restaurant scolaire les mercredis à midi : Comme annoncé à la commission « Jeunesse, social et école » du mois de mars, la Mairie avait l'intention de demander au GIAP et à l'association du restaurant scolaire de Troinex d'organiser un repas simple (« en-cas ») le mercredi à midi pour les enfants de 4P à 8P qui iront à l'école le mercredi matin dès la prochaine rentrée scolaire. Le GIAP avait cependant fixé le nombre d'enfants minimum pour que les frais soient pris en charge par son budget à 20. Or, il n'y a que 11 enfants inscrits à Troinex.

En conséquence, l'Exécutif a décidé de ne pas organiser ces repas. Le GIAP et le comité du Restaurant scolaire, qui avaient donné un préavis dans le même sens, seront informés. Par ailleurs, la Mairie écrira à tous les parents qui avaient inscrit leurs enfants afin de les informer et de leur donner toutes les explications nécessaires.

M. van Loon conclut en signalant qu'aucune petite commune (à l'exception de Bellevue, 3'200 habitants, où 25 enfants sont inscrits) n'organisera de repas le mercredi à midi.

Communication de M. Guy Lavorel, Adjoint :

Projection de matches du Mondial à Troinex et au Théâtre du Hangar : M. Lavorel a le plaisir d'informer les conseillers municipaux que les Troinésiens et Troinésiennes pourront voir des matches du Mondial à trois endroits différents :

- Les trois rencontres de la Suisse seront projetées à l'ancienne salle communale. La Mairie remercie l'Amicale des pompiers pour son aide et pour l'organisation de la buvette.
- Deux matches des 8èmes de finale seront projetés lors de la fête des Promotions.
- Les autres matches pourront être vus au Théâtre du Hangar (au ch. de Platton), où la Jeunesse de Veyrier organise la projection de toutes les rencontres du Mondial.

4. Approbation du projet de compte rendu administratif et financier pour 2013

Les membres du Conseil ont reçu ce document, dont M. Forestier relève quelques éléments :

- La population de la commune a augmenté de 52 habitants par rapport à 2012 et de 300 en 10 ans ; par ailleurs, la population de Troinex a doublé depuis 1980.
- Le Président remercie les pompiers pour leur travail, même s'ils n'ont éteint que deux feux en 2013, ainsi que pour leur participation active aux manifestations communales. M. van Loon précise que les pompiers interviennent à de nombreuses autres occasions (inondations, chutes d'arbres, etc) et qu'ils s'exercent régulièrement afin d'être toujours prêts à intervenir en cas de besoin ; il saisit l'occasion pour les remercier de leur investissement.
- L'autorisation de construire pour les immeubles des Saussac se fait toujours attendre, ceci en raison notamment de différentes tracasseries administratives. M. le Maire confirme que la demande a été déposée en février 2013, soit il y a 15 mois, et que la Mairie en a parlé à M. Hodgers lors de la rencontre du 12 juin dernier.
- M. Forestier regrette que seule la photo du prix « adulte » du concours organisé par le Fonds de décoration en vue du 200^e anniversaire de la commune ne figure dans le compte rendu, alors que des prix « enfant » et « adolescent » ont également été décernés.

- Enfin, le Président salue l'engagement des bénévoles pour l'organisation d'activités pour les ados durant l'été.

M. Forestier passe ensuite la parole à M. le Maire qui donne lecture de la conclusion du compte rendu, dans laquelle il remercie notamment les nombreuses personnes qui, d'une manière ou d'une autre, travaillent pour la commune ou participent à la vie de Troinex.

Suite à certaines questions, M. Niederhauser rappelle que le Conseil municipal approuve, chaque année, la première partie de ce compte rendu. La deuxième partie, qui comprend les rapports des sociétés communales, n'est pas soumise au Conseil, car les textes sont rédigés par les président(e)s de ces groupes, qui en assument la responsabilité.

Le compte rendu est ensuite approuvé sans autre remarque.

5. Projet de délibération :

5.1. Délibération D97 : Vote d'un crédit supplémentaire destiné à financer les travaux d'installation d'un abri bus et de plantation d'une haie à la route d'Annecy.

Le Président donne lecture de l'exposé des motifs et de l'estimation du coût de ce projet (voir annexe 3), puis il ouvre la discussion.

M. van Loon, Maire, rappelle qu'il s'agit d'un arrêt de bus très fréquenté, ce qui justifie l'installation d'un abri. Par ailleurs, un autre aspect positif de ce projet est que l'aménagement prévu et la plantation d'une haie permettront de cacher les graffitis qui recouvrent le mur en béton existant.

M. le Maire répond à Mme Schneider-Bidaux que l'entretien de la haie, qui sera composée d'essences locales, sera pris en charge par la commune.

Il n'y a pas d'autres questions et M. Forestier donne lecture de la délibération suivante, **qui est approuvée à l'unanimité** :

D97 - VOTE D'UN CREDIT SUPPLEMENTAIRE DESTINE A FINANCER LES TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN ABRI BUS ET DE PLANTATION D'UNE HAIE A LA ROUTE D'ANNECY

Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d), et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'autorisation de construire no APA 39501/1 délivrée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie le 15.04.2014,

vu l'exposé des motifs ci-joint,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL décide

- 1. D'approuver les travaux d'installation d'un abri bus et de plantation d'une haie à l'arrêt TPG « Moulins-de-Drize » à la route d'Annecy.*
- 2. D'ouvrir un crédit supplémentaire de CHF 38'000.- destiné à financer le coût de ces travaux ainsi que les frais de géomètre et de notaire.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement de l'année 2014 de la Commune de Troinex, sous la rubrique 6200.3141 « Routes communales – Réfection et travaux routes communales".*
- 4. De couvrir ce crédit supplémentaire par des plus-values réalisées aux revenus et par des économies à faire sur d'autres rubriques de charges.*

6. Nomination d'une commission ad hoc « règlements communaux »

Le Président rappelle que les groupes ont pu communiquer leurs candidats à la mairie et que les personnes suivantes ont été annoncées et seront membres de cette commission :

PDC : Mme Delavy et M. Courbat

PLR : Mme Bernardet et M. Duquesne

HP : Mme Hirsch et M. Kaiser
Verts : Mme Schneider-Bidaux et M. Jordi
T.A. : Mme Downing

M. Forestier demande ensuite s'il y a des candidatures pour la présidence et la vice-présidence de cette commission. Le groupe des Verts propose Mme Schneider-Bidaux comme présidente et le groupe HP propose M. Kaiser. En ce qui concerne la vice-présidence, le groupe DC propose M. Courbat.

Le Président met au vote ces candidatures :

- **M. Courbat est élu à la vice-présidence à l'unanimité, moins une abstention obligatoire.**
- **M. Kaiser est élu à la présidence par 9 voix, contre 3 voix à Mme Schneider-Bidaux.**

7. Proposition de motion : Motion M29 du groupe des Verts demandant de Sécuriser l'arrêt de bus « Saussac » de la ligne 45.

Au nom des motionnaires, M. Sizonenko donne lecture de la motion (annexe 4). Il ajoute que cette demande provient d'un Troinésien qui a constaté que cet arrêt de bus était dangereux et le groupe des Verts a estimé qu'il s'agissait d'un sujet suffisamment important pour soumettre la question au Conseil municipal sous forme de motion.

M. van Loon relate que récemment, il ne possédait plus de scooter pour se déplacer et qu'il a utilisé régulièrement les transports publics, en attendant le bus parfois à cet arrêt. Il a ainsi constaté que cet emplacement n'était effectivement pas satisfaisant et il a déjà effectué quelques démarches et envisagé certaines mesures pour améliorer la situation : rétrécissement de la chaussée, taille de la haie de la propriété voisine, aménagement d'un passage pour piétons (mais celui-ci risque d'être difficile à obtenir, car ce secteur va être mis en zone 30 km/h et il n'y a en principe pas de passage pour piétons dans ces zones). La Mairie va donc poursuivre ses démarches, mais M. van Loon fait remarquer qu'aucune solution ne sera facile à mettre en œuvre et que certaines nécessiteront encore l'accord des TPG.

M. Duquesne salue la démarche des Verts et annonce que le groupe PLR votera en faveur de cette motion. Il suggère d'étudier également un déplacement éventuel de l'arrêt de bus.

M. Berthet fait remarquer que le manque de visibilité est encore plus problématique pour les enfants de petite taille et il propose qu'un bureau d'ingénieur soit mandaté pour faire des propositions d'aménagements, par exemple une zone protégée qui avancerait légèrement sur la chaussée.

M. Courbat déclare que le PDC soutient cette démarche et qu'en cas de besoin, il faudra peut-être négocier avec le propriétaire voisin quelques mètres carré de terrain.

M. Botbol partage les avis exprimés ci-dessus et ajoute que, en tant qu'utilisateur régulier de ce tronçon du chemin Jacques-Ormond, il est étonné par l'état de la chaussée et le nombre de trous qui se forment rapidement, malgré les quelques réparations faites récemment.

M. van Loon conclut en remerciant pour les différentes idées et propositions qui ont été faites. Il pense qu'une première mesure réalisable facilement sera la taille de la haie, puis les autres solutions seront étudiées. Il confirme à M. Berthet que si une étude s'avère nécessaire, un ingénieur sera bien sûr mandaté et M. le Maire en a déjà parlé informellement à un spécialiste.

La parole n'étant plus demandée, le Président procède aux votes suivants :

- **Entrée en matière sur la motion : acceptée à l'unanimité.**
- **Renvoi de la motion en commission « travaux et bâtiments » : accepté à l'unanimité.**

8. Propositions individuelles et questions.

Parking de la salle des fêtes : Mme Hirsch remercie la Mairie pour l'organisation du stationnement des voitures lors de grands événements à la salle des fêtes.

Eclairage du chemin des Eclaireurs : Mme Bernardet a été approchée par des Troinésiens au sujet de l'éclairage de ce sentier et elle lit leur courrier. En substance, ces habitants expliquent qu'ils

souhaiteraient, avec d'autres riverains, que ce chemin pour piétons soit éclairé la nuit (éventuellement avec un système de détecteur de présence) afin de dissuader les éventuels cambrioleurs de se cacher dans ce secteur et pour la sécurité des personnes qui empruntent ce chemin la nuit, en particulier l'hiver lorsqu'il fait sombre très tôt.

Mme Bernardet rappelle que le Conseil municipal avait déjà parlé de cette question il y a quelques années et qu'il avait été décidé de ne pas installer d'éclairage afin de protéger la faune. Cependant, vu l'augmentation de la population et les problèmes de cambriolage qui sont plus importants aujourd'hui, elle propose d'en reparler en commission.

Mme Schneider-Bidaux remercie Mme Bernardet d'avoir soulevé cette question et se dit favorable à en parler en commission. M. Duquesne rappelle pour sa part qu'il avait également parlé du manque d'éclairage au chemin de Roday et il propose de parler des deux sujets lors de cette commission.

M. van Loon indique qu'en ce qui concerne le chemin de Roday, une solution est à l'étude avec les SIG.

Projet de caserne intercommunale pour les sapeurs-pompiers de Troinex et Veyrier : M. Berthet demande des nouvelles de ce dossier. M. van Loon répond que ce projet est actuellement en suspens en raison du problème des surfaces d'assolement dans le canton de Genève. En effet, la parcelle de la commune de Veyrier sur laquelle cette caserne devrait être construite se trouve en zone agricole, affectée comme surface d'assolement, et la position actuelle de l'Administration fédérale concernant le Plan directeur cantonal 2030 est que Genève manque de surfaces d'assolement. Il faut donc attendre qu'une solution soit trouvée au niveau du PDCant pour que l'étude du projet de Troinex et Veyrier puisse reprendre.

Nouveau local des jeunes : M. Duquesne demande si la Mairie a déjà eu des échos de la part des jeunes concernant le nouveau local aménagé dans la cuisine et au sous-sol de l'ancienne salle communale. M. Lavorel répond que plusieurs jeunes étaient présents à l'inauguration, mais malheureusement peu de conseillers municipaux et de voisins. Il faut maintenant un peu de temps pour que les jeunes « investissent » ce lieu et se l'approprient. Il est donc encore un peu tôt pour se faire une idée, mais M. Lavorel rappelle régulièrement aux animateurs hors-murs qu'ils doivent faire connaître ce local aux jeunes de la commune.

M. Lavorel ajoute que les activités pour les adolescents auront lieu à nouveau cet été à l'Agorespace, ceci malgré les difficultés à trouver les aides nécessaires.

Démission de M. Yves Meynard du poste d'adjoint au Maire : M. Forestier propose de revenir sur cette démission, qui a surpris toutes les personnes présentes. Au nom du Conseil municipal, il remercie sincèrement M. Meynard pour tout le travail qu'il a accompli, avec amour pour sa commune, durant sa carrière politique.

Mme Schneider-Bidaux se dit également très surprise par cette démission qui survient à moins d'une année des élections communales, ce qui nécessitera l'organisation d'élections anticipées. Elle regrette le départ de M. Meynard, qui a beaucoup donné à sa commune.

Pour le groupe PLR, M. Duquesne parle d'une nouvelle « abasourdissante » qu'il regrette et qu'il est difficile de comprendre en l'état. M. Meynard a beaucoup œuvré pour le bien de la commune et malgré ce départ, M. Duquesne espère que le calme et la raison prévaudront ces prochains mois au sein de la vie politique communale.

M. Kaiser se dit pour sa part pas vraiment étonné par la démission de M. Meynard, compte tenu du climat de travail qui manquait de sérénité au sein de la Mairie. Il regrette cette démission, d'autant plus que M. Meynard possédait une grande expérience et une très bonne connaissance de la commune qui étaient très utiles. Il faut cependant aujourd'hui tourner la page et M. Kaiser espère que l'Exécutif retrouve un climat de travail serein afin que les différents projets en cours puissent progresser correctement.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50.

Le Président
Alain Forestier

Le Secrétaire
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints,

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Monsieur le Secrétaire général,

Cher public,

Permettez-moi, d'étrenner cette présidence avec ces quelques mots avant d'attaquer l'ordre du jour.

Chers collègues du Conseil municipal, vous avez accepté ma candidature à la Présidence de ce Conseil pour cette dernière année de législature 2011-2015 et je vous en remercie encore très sincèrement.

Un petit doute subsiste dans mon esprit : certains ont-ils voté pour moi parce que c'était ainsi un bon moyen pour me faire taire ?
Pour mon égo, laissez planer ce doute !

Cette dernière ligne droite est historique puisqu'elle tirera un trait sur la périodicité d'une législature de 4 ans, selon l'ancienne Constitution, pour désormais faire signer aux prochains élus, un bail de 5 ans.

A l'inverse de mon illustre prédécesseur Jean Berthet à ce haut poste pour qui cette altitude ne posait plus de problème pour l'avoir pratiquée maintes fois, pour moi cette ascension est un première et je me suis dûment encordé pour y arriver (en portant des bretelles).

Je croyais que cet accessoire représentait les attributs du pouvoir, à l'image de notre Maire qui le porte avec classe et fierté, mais en fait son utilité est ailleurs : son élasticité permet de ramener sur terre le sujet qui les porte, bien droit dans ses bottes, lorsque l'ivresse des sommets viendrait à le surprendre !

Plus sérieusement, et au risque de passer pour un « vieux-jeu », cette fonction, pas si symbolique que ça, m'impressionne et m'honore. J'espère aussi qu'elle m'inspirera tout au long des débats que vous soutiendrez cette année à venir et auxquels je ne participerai pas, pour vous faire « raison garder », comme dirait notre collègue Jean-Louis Kaiser.

J'ai déjà deux souhaits et un objectif à vous formuler :

Hormis la bonne gouvernance de cette commune et une certaine harmonie au sein de ce Conseil (ces deux points sont déjà acquis je crois), je souhaiterais un respect de l'orateur, que chacun écoute ce qu'il a à dire, jusqu'au bout (bon...pour autant que la durée de sa tirade soit raisonnable, n'est-ce pas !) sans chuchotements et apartés intempestifs.

Je souhaiterais aussi, mais peut-être est-ce un vœu pieux, que l'on s'abstienne de s'abstenir lors des votes, sauf en cas obligatoire bien sûr. Je pense en effet que nos concitoyens nous ont élus pour décider, et décider signifie faire un choix. Laissons au vestiaire notre timidité et décidons !

Et enfin, et j'en terminerai là avant de vous faire regretter dès le premier jour de m'avoir élu à ce poste, j'avais l'objectif de dépoussiérer notre règlement du CM pendant cette année de présidence pour le rendre compatible avec la gouvernance du 21^{ème} siècle. Le cours des choses a voulu que ce projet soit déjà devenu réalité depuis le dernier Conseil puisque nous allons créer aujourd'hui la commission ad hoc et en nommer les commissaires. J'en suis très content. Mon premier acte sera donc de charger la Mairie de nous organiser des séances de commission dès la rentrée de septembre.

Merci pour votre attention, que j'entends conserver toute cette année, merci de m'avoir permis de m'asseoir à cette place, merci d'avance à l'équipe de Mairie, magistrats compris, pour leur aide, patience, compréhension et j'en passe, qu'ils devront avoir à mon égard. Et merci au public venu (plus) nombreux pour suivre les premiers pas du « baby Président ».

Bonnes séances (au pluriel dans le texte) à tous et

Monsieur le Maire, Messieurs les Adjoints, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, bien cher et précieux Secrétaire général,

la parole est à vous !

Monsieur Le Président du conseil municipal, cher Alain,
Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux.
Chers Troinésiens,

Après de longues réflexions, je me permets de vous présenter ma démission en tant qu'Adjoint au maire et ceci avec effet au 30 juin 2014

Il ne m'est plus possible de travailler au sein de l'exécutif. Je ne dirai rien de plus sur les raisons de mon départ, mais sachez que ce n'est pas de gaîté de cœur.

Troinex est toute ma vie. Je n'ai déménagé qu'une seule fois et c'est à Troinex. Ce village, qui vous est cher, tout comme à moi, je l'ai vu changer. L'ancienne école fut démolie (sous mes yeux), l'ancienne laiterie le fut aussi avec ses bâtiments attenants. Mais, j'ai vu s'agrandir Troinex. Ce fut aussi une nouvelle ère. Un centre refait à neuf, un tee-room, une coiffeuse, une podologue, la poste avec toujours cette épicerie qui est là depuis 1890. Il ne manque plus qu'une pharmacie au centre de ce tableau idyllique.

Notre village m'a fait rencontrer des Troinésiens extraordinaires. Certains étaient des clients de l'épicerie, certains comme au sein du conseil municipal durant mes 6 législatures. Ces rencontres au long de ma carrière m'ont ouvert l'esprit sur la société et son devenir.

Je me rappelle avec nostalgie ma première séance où M Dottrens, déjà souffrant, nous souhaitait la cordiale bienvenue, alors que Béatrice Lüscher venait d'être élue Maire et prenait les rênes. Il ne faut pas s'arrêter sur le passé, car nous avons été élus pour gérer le présent, mais surtout pour préparer l'avenir.

L'avenir justement. Troinex a un potentiel de développement conséquent. J'aimerais que notre village, mon village, se développe harmonieusement et en ayant une réflexion toute particulière sur l'intégration des nouveaux habitants. Ce point est crucial. Il ne faudra pas penser seulement à l'intégration des nouveaux immeubles (savoir si les toits sont plats ou penchés) Il ne faudra pas juste penser à la construction d'un groupe scolaire. Il ne faudra pas simplement prévoir une crèche, ou seulement intégrer des appartements pour personnes âgées, Il faudra préserver l'âme du village. Cette âme nous devons continuer à la cultiver. Les fêtes comme "Assemblage" doivent être fortement encouragées. Un nouveau lieu de rencontre tel que le projet de restaurant dans la zone sportive, avec un local pour les jeunes, est incontournable. Les activités culturelles et sportives sont la clef de voûte de l'intégration. Troinex devra rendre les loisirs accessible à tous, afin que les nouveaux habitants se sentent chez eux.

Les investissements colossaux pour le nouveau groupe scolaire, une crèche, un centre sportif, et bien d'autres objets encore sont dans la problématique à résoudre. On estime les investissements lié à la venue de 2'000 habitants supplémentaires entre 100 à 150 millions. Troinex en a déjà anticipé une partie. La mairie est fonctionnelle et suffisamment grande. La salle communale a été prévue pour 4'000 habitants. Par ailleurs, le personnel communal est compétent et assez étoffé pour continuer à offrir des prestations de qualité. Mais il faudra trouver des financements. Le Grand Conseil a accepté une motion (M1997) invitant le Conseil d'Etat à engager une réforme fiscale incitative pour les communes, comme Troinex, qui ont un fort taux de développement. J'espère que cette motion débouchera rapidement sur une loi permettant de pérenniser les finances communales.

Le bien-être de la commune a toujours dicté mon action politique, et je profite de cette occasion pour remercier les personnes qui ont su être disponibles durant toutes ces années, tant par leur aide, que par leur dialogue constructif. Je remercie tout le personnel communal qui est très professionnel. Je remercie tous les Troinésiens qui m'ont donné cette chance d'être Adjoint au maire durant 15 ans. J'ai pu grâce à eux rencontrer ce microcosme des

magistrats cantonaux parfois étonnant. J'aimerais surtout remercier Jacques Magnenat et Paul Buclin pour leur soutien et leur amitié indéfectible.

Comme vous le savez, ma vie a été mouvementée et très difficile ces dernières années. Le décès de ma femme Christine m'a rendu excessivement sensible, et je ne peux plus supporter des contraintes et des tensions psychologiques, qui se reportent sur mon physique.

Un petit clin d'œil pour les personnes qui diraient "bon débarras" notre famille est présente depuis plus d'un siècle. Mes fils et moi-même n'avons pas l'intention de quitter notre magnifique commune.

J'espère avoir donné aux Troinésiens, ce qu'ils attendaient de moi. J'espère avoir été à la hauteur de vos attentes Mesdames, Messieurs les conseillers municipaux. J'espère que Troinex continuera à se développer harmonieusement..

C'est avec les yeux embués, mais en ordre avec ma conscience, que je vous quitte.

Je reste bien entendu à votre disposition, et vous dans mon cœur.

Bien à vous et que vos familles vivent dans le bonheur et la joie.

Yves Meynard



Séance du Conseil municipal du 16 juin 2014

Projet de délibération D97 :
Vote d'un crédit d'engagement supplémentaire de CHF 38'000.-
destiné à financier les travaux d'installation d'un abri bus et de
plantation d'une haie à la route d'Annecy

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre une demande de crédit supplémentaire pour financer les travaux d'installation d'un abri bus et pour la plantation d'une haie à la route d'Annecy.

Comme vous le savez (cet objet ayant déjà été évoqué à plusieurs reprises en séance du Conseil municipal), notre commune souhaite depuis un certain temps répondre à la demande des utilisateurs de l'arrêt de bus « Moulins-de-Drize » de disposer d'un abri afin d'être protégés en cas de pluie et d'avoir un banc à disposition.

Nous avons cependant dû faire face à plusieurs difficultés avant de faire aboutir ce projet :

- Dans un premier temps, nous avons reçu un préavis négatif du service des routes cantonales en raison de l'empiètement de l'abri bus sur le trottoir existant. Ce problème a cependant pu être réglé suite à la construction des 4 villas du chemin des Moulins-de-Drize 2 à 2D et du mur qui longe ces propriétés, qui se trouve en retrait de la limite de propriété.
- La nouvelle configuration des lieux nous a donc permis d'envisager l'installation de l'abri bus en empiétant légèrement sur le terrain privé des 4 copropriétaires des villas susmentionnées. Ceux-ci nous ont donné leur accord, à condition que la commune prenne tous les frais à sa charge. Par ailleurs, une servitude d'usage devra être inscrite sur la parcelle en question.
- Enfin, une petite partie de la parcelle située entre la route d'Annecy et le terrain privé susmentionné appartenant au domaine public de la commune de Plan-les-Ouates, nous avons également dû obtenir l'accord de cette dernière, ce qui n'a pas posé de difficulté. En revanche nous aurions souhaité une participation financière de cette commune, puisque l'abri bus se trouvera partiellement sur son territoire et qu'une partie des personnes qui bénéficieront de cette nouvelle installation habitent Plan-les-Ouates (numéros impairs de la route d'Annecy). Le Conseil administratif n'est malheureusement pas entré en matière sur cette demande, ce que nous regrettons.

Suite à la délivrance de l'autorisation de construire le 22 avril dernier, ce projet peut enfin être réalisé et vous trouverez ci-dessous le détail du coût des travaux et autres frais.

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, d'accepter le crédit supplémentaire qui vous est soumis et d'approuver le projet de délibération D97.

La Mairie se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous pourriez désirer.

Troinex, le 3 juin 2014

TRAVAUX D'INSTALLATION D'UN ABRI BUS ET DE PLANTATION D'UNE HAIE A LA ROUTE D'ANNECY

Estimation du coût des travaux et des honoraires

Coût des travaux :	Montants HT :
Maçonnerie et plantation haie :	CHF 8'500.-
Abri bus :	<u>CHF 16'500.-</u>
Total HT :	CHF 25'000.-
Frais, taxes et honoraires :	
Géomètre :	CHF 2'500.-
Notaire (servitudes) :	CHF 4'000.-
Taxes :	<u>CHF 1'000.-</u>
Total HT	CHF 7'500.-
Total travaux + frais et honoraires :	CHF 32'500.-
Frais divers :	<u>CHF 2'500.-</u>
Total HT :	CHF 35'000.-
TVA 8% :	<u>CHF 2'800.-</u>
Total TTC :	CHF 37'800.-
Arrondi à :	<u>CHF 38'000.-</u>

MOTION

Présentée au Conseil municipal de Troinex du 16 juin 2014

Par Madame Brigitte Schneider-Bidaux et Messieurs Thomas Jordi et Stéphane Sizonenko,
conseillers municipaux.

L'arrêt du bus 45 « Saussac » direction Carouge est un point noir en terme de sécurité routière. Celui-ci accumule en effet de nombreux défauts:

- Absence de trottoir sur ce côté de la route. L'abribus se trouve dès lors à ras de la chaussée.
- Absence de passage piéton pour le rejoindre, rendant obligatoire de traverser au milieu de la route ou du carrefour, avec de plus une faible visibilité des voitures venant du Pont de Drize car le virage est ici rentrant.
- Visibilité nulle de la part des véhicules venant de la Place de la Mairie car dans ce virage, également rentrant, la haie en ras de parcelle cache complètement les usagers qui attendent le bus.
- Il est également à noter que la disposition du giratoire fait que les véhicules descendants ne sont en aucun cas freinés par le rond-point.
- Enfin, même si ce désagrément est limité, il est tout de même gênant pour les passagers attendant au fond de la cahute de se faire régulièrement arroser les jours de pluie par les véhicules passant rapidement dans les flaques à ras de l'édicule.

Il est donc étonnant, et heureux, qu'à ce jour aucun accident ne soit à déplorer à cet endroit. Un enfant qui s'aventurerait hors de l'abribus, ou simplement un passager se penchant pour voir si le bus arrive, prend des risques.

Considérant les points énoncés ci-dessus,
le groupe Vert propose au Conseil Municipal de Troinex

- D'inviter la Mairie à étudier les mesures qui permettraient de sécuriser cet arrêt de bus et à chiffrer le coût des mesures envisagées.
- D'inviter la Mairie à prendre contact avec les TPG pour la planification et la réalisation de ces mesures.